

13 OCT. 2022

Bureau du Courrier

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16**

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU  
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU  
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET  
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES  
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

**Absent excusé :** Monsieur Franck RAYNAL, Président

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET

---

**Délibération 2022-63**

**Objet : Adhésion pour mise à disposition d'œuvres par l'Artothèque pour les ateliers d'éveil à la Maison Marcade de la Petite Enfance**

Madame Marie-Claire KARST, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la petite enfance, le C.C.A.S. de la Ville de Pessac propose des ateliers d'éveils à destination des familles au sein de la Maison de la Petite enfance Marcade.

Ce service s'adresse aux enfants Pessacais, âgés de 15 mois jusqu'à leur scolarisation, qui doivent être accompagnés d'un adulte référent. Le binôme bénéficie d'une animation proposée par une éducatrice de jeunes enfants et ce durant 10 séances. Ce service est sur inscription, avec une participation de 35,75 € pour 10 séances. Trois séances par semaine sont proposées les lundis et mardis matin et les mercredis après-midi.

Afin d'alimenter et d'enrichir les propositions faites aux enfants, un partenariat avec l'artothèque a été bâti, afin que les enfants bénéficient de la richesse culturelle du territoire.

Il est proposé de mettre en place une convention de prêt des œuvres fournies par l'Artothèque dans les conditions suivantes :

- 12 œuvres prêtées par année réparties en 3 périodes soit 4 œuvres par période,
- Une adhésion annuelle à l'artothèque par la Direction petite enfance pour un montant de 60 €,
- Une souscription à un contrat d'assurance spécifique, permettant de couvrir les œuvres durant les trajets et lors de l'accrochage (en garantie CLOU A CLOU) pour 3 expositions par an d'une valeur de 6 000 € chacune, et ce pour un montant de 117,35 € TTC par an avec application d'une franchise fixe de 150 € par sinistre.

13 OCT. 2022

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer **Bureau du Courrier**  
- L'adhésion de mise à disposition d'œuvre à titre gratuit pour les ateliers d'éveil à la Maison Marcade de la Petite  
Enfance  
- Et tous documents ci-rapportant.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE cette délibération à l'unanimité.**

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU